

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

numéro
CC_191128_14

L'an deux mille dix neuf, le vingt-huit novembre,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-deux novembre deux mille dix neuf, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean TRINQUIER.

nombre de membres	
en exercice	57
présents	31
exprimés	38
vote	
pour	38
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean TRINQUIER, Pierre LEDUC, Sonia ARRAZAT, Jean-Paul PAILHOUX,
Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Anne-Marie FABRE, Jean-Noël MALAN,
Fadilha BENAMMAR KOLY, Gaëlle LÉVÊQUE, Bernard GOUJON, Jacky POUJOL,
Pierre COSTES, Gérard OLLIER, Ahmed KASSOUH, David DRUART, Gérard LOSSON,
Aline SERRES, Françoise WALTER MARTIN DUPONT, Michel ABRIC,
Roland BOISSIÈRE, Pierre-Paul BOUSQUET, Bernard VIDAL, Jean-Charles BOUSQUET,
Denis SAVIN, Philippe BRIATTE, Daniel VALETTE, Eugène CAVAILLÉ, Jean BARRAL,
Marie-Laure VERDOL, Valérie OLIVER

Absents avec pouvoirs :

Joëlle GOUDAL à Valérie ROUVEIROL, Sandrine MINERVA à Marie-Laure VERDOL,
Gilles MARRES à Gaëlle LÉVÊQUE, Bernadette TRANI à Aline SERRES,
Damien ROUQUETTE à Françoise WALTER MARTIN DUPONT, Claire VAN DER HORST
à Jean-Noël MALAN, Daniel FABRE à Jean TRINQUIER

Absents :

Françoise OLIVIER, Suzy MALIVER-CHICLER, Jean-Pierre ARSON, Frédéric ROIG,
Ludovic CROS, Daniel GUIBAL, Alain VIALA, José POZO, Eric CAVALIER,
Jean-Paul AGUSSOL, Sébastien ROME, Nathalie BOUDOU, Ali BENAMEUR,
Karim CHAOUA, Isabelle MACEDO, Pierre DELON, Didier MACHI, Philippe BERLENDIS,
Christophe DUVIOL

Présence sans vote de Michel DRUENE, maire d'Usclas-du-Bosc

OBJET : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

VU le code général des collectivités territoriales précisant :

- dans son nouvel article L2312-1 (modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107) que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
- dans l'article L.2121-8, que le ROB donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

CONSIDÉRANT que le débat d'orientation budgétaire constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale : si l'action d'une collectivité est principalement conditionnée par le vote du budget primitif, le cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions et ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- Prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020,
- Prendre acte de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires annexé à la présente

délibération.

Où l'exposé de Jean TRINQUIER et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean TRINQUIER





28/11/2019

Rapport sur les Orientations budgétaires 2020

Article L. 2312-1 du CGCT

Communauté de Communes Lodévois et Larzac

Table des matières

1. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2020	4
1.1 Les perspectives économiques mondiales 2019-2020	4
1.2 Contexte macro-économique pour la France	5
2. Loi de finances pour 2020	5
3. La dette et la trésorerie	10
3.1 La dette du budget principal	10
3.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2019	10
3.1.2 Dette par risque	10
3.1.3 Dette par prêteur	11
3.1.4 Dette par année	11
3.1.5 Flux de remboursement	12
3.1.6 Evolution du capital restant dû	12
3.2 La trésorerie	12
4. Rétrospective détaillée 2017-2019 : budget principal	13
4.1 LES RECETTES de fonctionnement	14
4.1.1 Atténuations de charges (chapitre 013)	14
4.1.2 Les produits des services (chapitre 70)	14
4.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)	15
4.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)	15
4.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)	16
4.1.6 Produits financiers (chapitre 76)	16
4.1.7 Produits exceptionnels (chapitre 77)	16
4.1.8 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	16
4.2 LES DEPENSES de fonctionnement	17
4.2.1 Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011)	17
4.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)	18
4.2.3 Atténuations de produits (chapitre 014)	18
4.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	19
4.2.5 Charges financières (chapitre 66)	20
4.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)	20
4.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)	20
4.3 Récapitulatif de la section de fonctionnement	21
4.4 Section d'investissement	22
Les AP/CP	22
5. Niveaux d'épargne du budget principal	23
6. Contexte de la préparation budgétaire 2020 de la communauté de communes	24
6.1 Poursuite de l'amélioration de la situation financière	24
6.2 Pour la deuxième fois, un vote anticipé du budget en décembre	25
6.3 Eléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF	25

6.3.1	Revalorisation des bases fiscales	25
6.3.2	Dotation globale de fonctionnement.....	25
7.	Propositions 2020 – budget principal	26
7.1	Les recettes de fonctionnement	26
7.1.1	Atténuation de charges (chapitre 013)	26
7.1.2	Produit des services (chapitre 70).....	26
7.1.3	Impôts et taxes (chapitre 73).....	27
7.1.4	Dotations et participations (chapitre 74).....	28
7.1.5	Autres produits de gestion courante (chapitre75)	28
7.1.6	Produits exceptionnels (chapitre 77).....	28
7.1.7	Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042).....	29
7.2	Les dépenses de fonctionnement.....	30
7.2.1	Atténuations de produits (chapitre 014).....	30
7.2.2	Charges à caractère général (chapitre 011).....	30
7.2.3	Charges de personnel (chapitre 012).....	31
7.2.4	Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	31
7.2.5	Charges financières (chapitre 66)	32
7.2.6	Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	32
7.2.7	Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042).....	32
7.3	Synthèse propositions 2020 de la section de fonctionnement et équilibre	33
7.4	Prévisions d'investissement	34
7.4.1	Les opérations en AP/CP	34
8.	Les niveaux d'épargne du BP 2020 – Budget principal.....	35
9.	Propositions 2020 – budgets annexes	36
9.1	Rappel des flux croisés inter-budgets	36
9.1.1	Refacturation des charges de personnel :.....	36
9.1.2	Refacturation de charges courantes (affranchissement, téléphonie, photocopies)	36
9.1.3	Financement par le budget principal	36
9.2	Les budgets tourisme (Office de tourisme, Equipements touristiques).....	36
9.2.1	Le budget annexe Equipements Touristiques	36
9.2.2	Le budget annexe Office de Tourisme	37
9.3	Les budget économiques	37
9.3.1	ZAE-PAE	37
9.3.2	Office de Commerce.....	37
9.4	SPANC	37

Préambule :

Ce rapport est établi en vertu de l'article L-2312-1 du Code des Collectivités Territoriales qui nous invite à engager un débat sur nos orientations budgétaires, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

C'est l'occasion pour les membres du conseil communautaire d'examiner l'évolution du budget, en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement et de débattre de la stratégie financière et fiscale de la communauté de communes et de la politique d'équipement.

Pour permettre aux membres du Conseil Communautaire de débattre, ce rapport, complété par un diaporama, a pour objet de préciser le contexte, les contraintes et les hypothèses de préparation du budget 2020.

Nécessité d'une délibération :

Obligatoire, la délibération permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours.

Dans un délai de 15 jours suivants la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie, au département, à la région ou au siège de l'EPCI.

Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication).

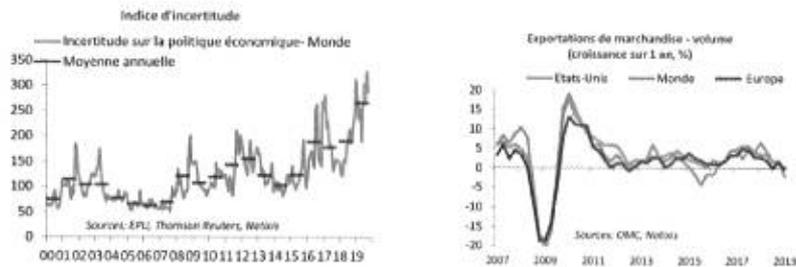
Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

1. Contexte économique général de la préparation budgétaire 2020

(source : projet de loi de finances pour 2020)

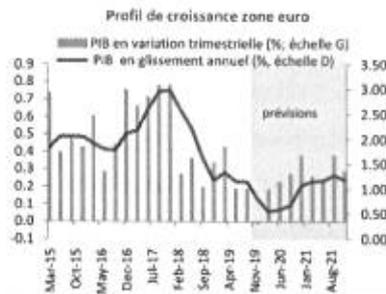
1.1 Les perspectives économiques mondiales 2019-2020

Ralentissement synchronisé de l'économie mondiale



Zone euro : face aux risques externes et à la récession allemande

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au premier trimestre 2019, avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0,4 % due à des facteurs temporaires positifs, la croissance a ralenti au deuxième et troisième trimestres (+0,2 %) et devrait stagner au quatrième trimestre.



Zone euro : une croissance affaiblie mais pas de récession

La croissance du PIB devrait ralentir, de 1,9 % en 2018 à 1 % en 2019 et 0,6 % en 2020.

Zone euro et BCE

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE a annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire en septembre associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs.

1.2 Contexte macro-économique pour la France

En 2019, les analyses économiques montrent une embellie des finances locales, qui devrait encore se poursuivre en 2020, soutenue par une croissance de 1,3 % prévue en fin d'année (+1,3% prévu en 2020) et une inflation maîtrisée à 1,01% prévisions 2019 (1,4% prévu en 2020). Cela s'est traduit au niveau national par une amélioration de l'autofinancement du secteur public local qui a permis un investissement soutenu. Cet effet est surtout imputable à l'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes. Pour autant, l'encours de dette a légèrement progressé.

2. Loi de finances pour 2020

Ci-dessous sont présentées les principales mesures qui se rapportent au projet de loi de finances pour 2020 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le vendredi 27 septembre 2019, complété des premiers amendements adoptés par l'Assemblée nationale. En janvier 2020 à l'issue du vote des textes définitifs, il fera l'objet d'une actualisation, avec l'aperçu de l'environnement macro-économique.

- **Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020**

Ils atteignent 115 7 milliards dans le PLF 2020 à périmètre courant, en hausse de 3,3 par rapport à la LFI 2019

- **Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé en 2020**

La DGF est stable en 2020 avec un montant de 26 802 Milliards.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent de nouveau avec la montée en charge de certaines mesures, notamment l'exonération de cotisation foncière des entreprises pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 6,2 %) grâce au regain d'investissement depuis 2017.

- **Répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux**

Le PLF 2020 propose d'effectuer cette répartition en fonction de critères librement choisis (de charges et de ressources) et adaptés aux spécificités des territoires. La nouvelle répartition aux communes demeure toutefois encadrée puisqu'elle ne peut pas être supérieure à 1 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de la commune.

- **Une dotation d'intercommunalité ajustée**

La réforme de la dotation d'intercommunalité, votée en LFI 2019 connaît quelques ajustements dans ce PLF. D'une part, certaines dispositions de la réforme, telles que le complément de dotation minimum, ne devaient s'appliquer que la 1ère année d'application, soit 2019. Le PLF 2020 les pérennise pour les 1 ères années de mise en oeuvre de la réforme. D'autre part, la prise en compte des redevances d'assainissement dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) pour les communautés de communes (CC) prévue dès 2020 est repoussée à 2026, date butoir de prise en charge de la compétence assainissement par les CC.

- **Des dotations de soutien à l'investissement local maintenues aux niveaux de 2019**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF 2020.

Les montants sont inchangés :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

- **Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée**

La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables. L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019 a déjà fait l'objet d'un report au 1^{er} janvier 2020 dans la LFI 2019.

Afin de s'assurer de la neutralité budgétaire de cette automatisation, sa mise en œuvre est à nouveau reportée d'un an 1^{er} janvier 2021.

- **Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales**

L'article 5 du PLF fait suite à l'annonce du président, en novembre 2017 concernant la suppression de la taxe d'habitation (TH) après le dégrèvement de cette dernière pour 80 % des ménages (sous conditions de revenus).

Seule la TH sur les résidences principales est concernée, la TH sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants ne font pas l'objet de modifications.

Le PLF propose quelques ajustements pour 2020 année de transition où le dégrèvement pour 80 des ménages est pleinement mis en œuvre :

- la base (hors accroissement physique), le taux ainsi que les abattements de TH sont figés aux valeurs de 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20 % des ménages restant soumis au paiement de la TH
- le produit lié aux hausses de taux de TH votées en 2018 et/ou 2019 est uniquement dû par les 20 % des ménages restant dès 2020 ce qui constitue une perte de recettes pour les collectivités concernées.

La suppression de la taxe d'habitation

Pour supprimer la TH, une exonération progressive est mise en place pour les 20 % de ménages encore soumis à son paiement.



La suppression de TH sur les résidences principales n'intervient donc qu'à compter de 2023 mais la réforme fiscale liée à cette mesure est mise en œuvre dès 2021.

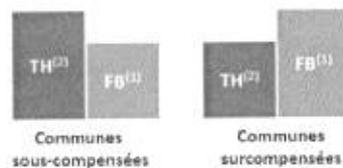
- La réforme fiscale

Les communes et EPCI à FP ne percevront plus la TH dès 2021 Cette recette sera affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022

► Pour les communes (hors ville de Paris)

La taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) des départements est transférée aux communes. Ainsi en 2021 le taux de FB d'une commune sera égal à la somme du taux FB communal et départemental de 2020. Pour les années suivantes, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur le FB sur la base de ce taux global.

Ce transfert crée des disparités car il ne compense pas parfaitement le produit de TH perdu par chaque commune prise individuellement.



⁽¹⁾ Bases FB 2020 département x Taux FB 2020 département

⁽²⁾ Bases TH 2020 commune x Taux TH 2017 commune

Pour gérer ces déséquilibres, un coefficient correcteur est mis en place. Contrairement aux réformes fiscales précédentes, il ne s'agit pas d'un fonds spécifique mais d'un mécanisme de correction du produit de FB à percevoir par la commune.

De son mode de calcul ...

$$1 + \frac{\text{Ecart de produit entre TH supprimée et FB transféré}}{\text{Produit global (commune + département) de FB 2020}}$$

... résulte un coefficient correcteur

- > 1 pour les communes sous-compensées,
- < 1 pour les communes surcompensées.

Ce coefficient est figé mais le montant corrigé peut évoluer en fonction de la dynamique des bases de FB. En effet, il s'applique sur le produit global de FB hors évolution de taux sur le FB.

Si ce mécanisme est insuffisant pour les communes sous-compensées, un complément sera versé par l'Etat sous forme d'un abondement.

A noter, les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 € ne sont pas concernées par l'application de ce coefficient correcteur et conservent leur surcompensation.

► **Pour les EPCI à FP la ville de Paris et les départements**

Pour compenser les EPCI à FP (et Paris) et les départements, respectivement pour la perte de produit de TH et de produit de FB, ces derniers seront bénéficiaires d'une fraction de TVA versée sur leur compte d'avances aux collectivités.

La part de TVA reçue correspond au rapport entre le produit fiscal perdu et le produit national de TVA en 2020.

La perte de produit fiscal est issu du calcul

- pour les EPCI et Paris Bases TH 2020 x Taux TH 2017
- pour les départements Bases FB 2020 x Taux FB 2019

Cette fraction sera ensuite appliquée chaque année au montant de TVA nationale de l'année précédente, ainsi les EPCI à FP, Paris et les départements bénéficient de la dynamique de l'impôt. Dans le cas où la TVA reçue est inférieure au produit fiscal perdu, la différence sera versée sous forme de compensation par l'Etat.

- **Les impacts de la TH pour les autres taxes**

La taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la taxe spéciale d'équipement (TSE) sont des taxes dont l'assiette repose sur les bases d'imposition de TH, FB, foncier non bâti (FNB) et cotisation foncière des entreprises (CFE). Suite à la suppression de la TH, les 2 taxes pèseront plus fortement sur les 3 impôts restant.

La contribution à l'audiovisuel public présente sur l'avis d'imposition de la TH sera désormais adossée à l'impôt sur le revenu.

Le FB remplacera la TH en tant qu'imposition pivot pour les règles d'encadrement et de lien entre les taux.

- **Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des activités commerciales situées dans des communes rurales**

- **Exonération de CET et de FB en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'« opération de revitalisation de territoire »**

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) est une mesure de la loi Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) de 2018. Elle vise à faciliter la rénovation du tissu urbain (logements, commerces...) pour créer un cadre de vie plus attractif favorisant le développement des centres-villes des villes moyennes.

Le PLF propose de compléter l'ORT en permettant aux collectivités de voter des exonérations pérennes, totales ou partielles, pour les entreprises existantes ou nouvellement créées sur :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (FB)
- la cotisation de valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cette mesure cible les territoires les plus concernés par la nécessité de revitaliser leur centre-ville, à savoir les communes relevant d'une ORT et dont le revenu médian par unité de consommation est inférieur à la médiane nationale. Cette dernière condition ne s'applique pas dans les DOM.

- Pour ces 2 articles, les délibérations doivent être prises entre le 1^{er} janvier 2020 (délibération avant le 21/01/2020 pour application en 2020) et 2023. Etant facultatives, ces exonérations ne font pas l'objet d'une compensation par l'Etat.

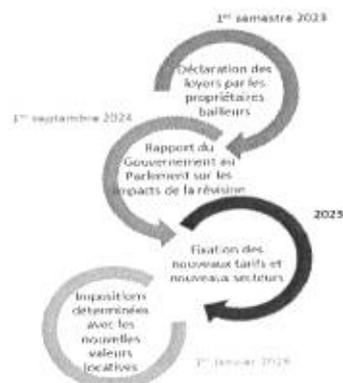
- **Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels**

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017, le PLF prévoit de poursuivre avec celles des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales.

Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

Le PLF prévoit :

- une **révision initiale** : il sera demandé aux propriétaires bailleurs de locaux d'habitation de déclarer les loyers au cours du 1^{er} semestre 2023. Sur cette base, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport, avant le 1^{er} septembre 2024, pour identifier les impacts pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que pour préciser la mise en œuvre sur le marché locatif social. En 2025, de nouveaux secteurs géographiques et tarifs seront fixés sur la base des nouvelles valeurs locatives des locaux d'habitation. Ces impositions étables à compter du 1^{er} janvier 2026 tiendront compte de cette révision.
- un **dispositif de mise à jour des évaluations** afin de tenir compte des valeurs du marché locatif et ainsi d'éviter une nouvelle obsolescence de ses valeurs. La mise à jour sera réalisée tous les 2 ans. Ce dispositif est également proposé pour les locaux professionnels.



Toutes les données n'étant pas encore connues à ce jour, le présent rapport s'appuie sur des hypothèses d'évolution des budgets qui seront affinées pour le vote du budget primitif 2020.

3. La dette et la trésorerie

3.1 La dette du budget principal

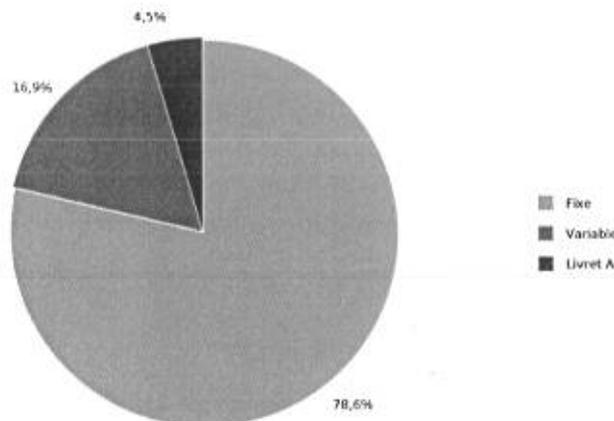
Les tableaux présentés ci-dessous intègrent les emprunts mobilisés au cours de l'exercice 2019.

3.1.1 Synthèse de la dette au 31/12/2019

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
8 523 835.61 €	2,26 %	14 ans et 1 mois	7 ans et 7 mois	27

3.1.2 Dette par risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 703 708.95 €	78,65 %	2,66 %
Variable	1 437 179.55 €	16,86 %	0,53 %
Livret A	382 947.11 €	4,49 %	1,71 %
Ensemble des risques	8 523 835.61 €	100,00 %	2,26 %



3.1.3 Dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'ÉPARGNE	2 405 214.72 €	28,22 %	
CRÉDIT AGRICOLE	2 028 591.51 €	23,80 %	
BANQUE POSTALE	1 969 747.34 €	23,11 %	
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	1 619 131.62 €	19,00 %	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	390 950.14 €	4,59 %	
Autres prêteurs	110 200.28 €	1,29 %	
Ensemble des prêteurs	8 523 835.61 €	100,00 %	-

3.1.4 Dette par année

Pour rappel, deux prêts relais ont été souscrits en 2016 et 2017 dans le cadre des travaux du musée. Un des deux prêts relais de 1 000 000 € a été remboursé en 2019 comme prévu. S'agissant du 2^{ème} prêt relais de 1 000 000 € également, qui avait été souscrit en 2017 auprès du crédit agricole, il sera consolidé en long terme auprès du même prêteur. Malgré le respect du plan prévisionnel de financement du musée, la dégradation de l'épargne liée aux baisses des dotations et à l'arrêt des contrats aidés, survenus après 2017, rend plus difficile le remboursement prévu de cet emprunt.

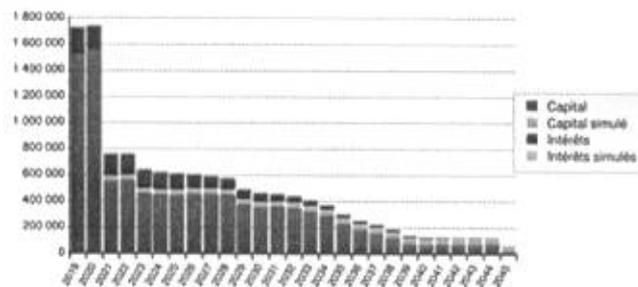
L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève, après consolidation de ce prêt en long terme, à 7 974 944 €.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	
2019	9 777 096.17 €	1 518 263.56 €	* 204 224.74 €	* 1 722 488.30 €	8 523 835.61 €	Ⓢ
2020	8 523 835.61 €	1 548 860.77 €	* 185 356.18 €	* 1 734 246.95 €	7 974 944.84 €	Ⓢ
2021	7 974 944.84 €	585 778.67 €	* 181 307.89 €	* 767 086.56 €	7 389 166.17 €	Ⓢ
2022	7 389 166.17 €	594 105.76 €	* 169 885.05 €	* 763 770.81 €	6 795 080.42 €	Ⓢ
2023	6 795 080.42 €	490 064.31 €	* 157 854.22 €	* 647 918.53 €	6 304 996.10 €	Ⓢ
2024	6 304 996.10 €	481 073.30 €	* 145 858.32 €	* 626 931.82 €	5 823 922.80 €	Ⓢ
2025	5 823 922.80 €	479 761.22 €	* 133 634.36 €	* 613 415.58 €	5 344 141.55 €	Ⓢ
2026	5 344 141.55 €	488 441.35 €	* 121 086.64 €	* 609 527.99 €	4 855 700.21 €	Ⓢ
2027	4 855 700.21 €	489 942.45 €	* 108 412.40 €	* 598 354.85 €	4 365 757.76 €	Ⓢ
2028	4 365 757.76 €	483 684.56 €	* 95 866.04 €	* 579 560.60 €	3 882 073.20 €	Ⓢ
2029	3 882 073.20 €	409 902.91 €	* 84 366.04 €	* 494 268.95 €	3 472 170.30 €	Ⓢ
2030	3 472 170.30 €	369 105.76 €	* 75 152.36 €	* 464 259.12 €	3 083 083.54 €	Ⓢ
2031	3 083 083.54 €	363 253.95 €	* 65 177.67 €	* 459 431.82 €	2 689 809.59 €	Ⓢ
2032	2 689 809.59 €	385 436.75 €	* 56 986.90 €	* 442 423.65 €	2 304 372.84 €	Ⓢ
2033	2 304 372.84 €	359 927.48 €	* 48 677.44 €	* 408 604.92 €	1 944 445.36 €	Ⓢ
2034	1 944 445.36 €	332 513.68 €	* 40 886.25 €	* 373 369.93 €	1 611 931.68 €	Ⓢ
2035	1 611 931.68 €	268 822.24 €	* 33 956.27 €	* 302 776.51 €	1 343 109.43 €	Ⓢ
2036	1 343 109.43 €	223 460.59 €	* 28 941.05 €	* 252 431.64 €	1 119 618.84 €	Ⓢ
2037	1 119 618.84 €	197 351.14 €	* 24 509.18 €	* 221 860.32 €	922 267.69 €	Ⓢ
2038	922 267.69 €	162 762.61 €	* 20 532.28 €	* 183 294.89 €	759 505.08 €	Ⓢ
2039	759 505.08 €	118 831.52 €	* 17 296.48 €	* 136 126.00 €	640 673.56 €	Ⓢ
2040	640 673.56 €	109 873.64 €	* 14 683.39 €	* 124 457.03 €	530 799.92 €	Ⓢ
2041	530 799.92 €	112 463.31 €	* 11 896.91 €	* 124 360.22 €	418 336.61 €	Ⓢ
2042	418 336.61 €	115 125.64 €	* 9 120.49 €	* 124 246.13 €	303 210.97 €	Ⓢ
2043	303 210.97 €	117 862.84 €	* 6 277.84 €	* 124 140.66 €	185 348.14 €	Ⓢ
2044	185 348.14 €	120 677.25 €	* 3 358.08 €	* 124 035.33 €	64 670.89 €	Ⓢ
2045	64 670.89 €	64 670.89 €	791.48 €	65 462.37 €	0.00 €	Ⓢ
	11 042 999.15 €	* 2 046 775.95 €	* 13 088 875.10 €			

3.1.5 Flux de remboursement

Ce profil de remboursement intègre la consolidation du prêt relai d'un million d'euros (capital et intérêts simulés).

Flux de remboursement

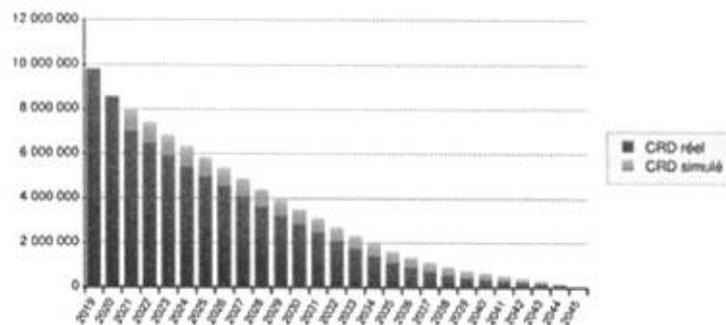


Les années 2019/2020 sont impactées par les échéances de remboursement des deux prêts relais contractés au titre des travaux du musée.

3.1.6 Evolution du capital restant dû

L'évolution du capital restant dû intègre la consolidation du prêt relai d'un million d'euros (CRD simulé).

Evolution du CRD



3.2 La trésorerie

Au 12/11/2019, le montant global des contrats de trésorerie de la CCLL s'élève à 2 700 000 € mobilisés à hauteur de 2 250 000 €. Cette forte mobilisation couvre le volume important des recettes des partenaires qui ne sont encaissées qu'en fin d'année, voire en N+1.

4. Rétrospective détaillée 2017-2019 : budget principal

Pour la 2^{ème} année, le débat d'orientation budgétaire intervient en fin d'année N-1.

Aussi, les chiffres présentés ci-après, qui restent prévisionnels, permettent de **donner une tendance sur les résultats attendus**.

Il est important de rappeler que suite à l'arrêt brutal du dispositif des contrats aidés et à la baisse des dotations ces dernières années, la situation financière de la communauté de communes s'est fortement dégradée entre 2016 et 2017.

Pour y faire face, la collectivité a initié un plan de redressement des comptes par la validation d'un certain nombre de décisions rappelées ci-dessous :

Décisions actées depuis 2018

- Diminution importante des charges de personnel (malgré transfert politique de la ville)
- Augmentation de la fiscalité ménages
- Augmentation des bases minimum de CFE à leur maximum pour l'année 2019
- Augmentation du coefficient multiplicateur de TASCOM pour l'année 2019 passant de 1.05 à 1.10 et pour l'année 2020 passant de 1.10 à 1.15
- Non augmentation du montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Office de Tourisme qui a dû réorganiser ses services pour maintenir l'enveloppe relative aux charges de personnel constante malgré la perte d'emplois aidés
- Non augmentation du montant de la subvention au Centre d'Intercommunal d'Actions Sociale malgré des charges de personnel supérieures ayant amené les élus du CIAS à arbitrer sur la suppression de certains services
- Instauration de la facturation du service droit des sols aux communes membres bénéficiant de l'instruction des demandes d'urbanisme par la CCLL
- Optimisation des recettes de loyers des bâtiments Mégisserie et MSAP M.C. BOUSQUET
- Renégociation du coût de la restauration collective pour la Maison de la Petite Enfance
- Lancement d'un appel d'offres global pour la restauration scolaire en liaison froide en 2019
- Baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe office de tourisme suite à la fermeture du point d'information touristique de la Baume Auriol situé sur la commune de Saint Maurice Navacelles et non remplacement du départ d'un agent
- Renégociation des contrats d'assurance du personnel avec adhésion au groupement de commande du centre de gestion en 2019
- Réorganisation du service collecte des ordures ménagères et suppression des remplacements ponctuels
- Non remplacement de certains départs d'agents
- Gel des études de fonctionnement
- Recherche d'optimisations des coûts de fonctionnement du nouveau Musée de Lodève
- Principe de refacturation des frais engagés par la CCLL dans le cadre de la préfiguration du transfert eau assainissement

L'ensemble de ces décisions ont été mises en œuvre en 2018 et 2019, les incidences financières correspondantes étant retracées dans chaque chapitre de la section de fonctionnement comme illustré ci-après.

4.1 LES RECETTES de fonctionnement

4.1.1 *Atténuations de charges (chapitre 013)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Stock musée	134 489	151 569	151 500
Contrats aidés / Adultes relais et remboursements décharges d'activités syndicales	503 251	152 873	121 000
Assurances	137 786	93 502	75 000
Autres	4 877	0	0
Atténuations de charges (Chap 013)	780 403	397 944	347 500

4.1.2 *Les produits des services (chapitre 70)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Redevance spéciale Ordures Ménagères	80 997	80 667	80 667
Produits des services :			
Musée	152 685	244 674	316 000
Culture	25 596	29 523	27 000
Jeunesse	305 323	250 944	360 000
Petite enfance	90 427	82 981	110 000
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	97 188	66 822	75 000
Mise à disposition de services et de personnel aux communes	121 225	147 191	218 600
Refacturation de frais aux communes et autres redevables	77 521	56 625	65 000
Facturation service Autorisations droit de sol		6 885	16 200
TOTAL chapitre 70	950 960	966 316	1 268 467

Le montant du CA prévisionnel de 2019 s'élève à ce jour à 1 268 467 €. Il tient compte des derniers réajustements de l'année.

4.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Produits des taxes foncières et d'habitation	2 816 333	3 146 201	3 196 357
CFE	800 224	810 870	865 399
Rôles supplémentaires	69 129	369 572	
CVAE	300 821	303 289	312 411
TASCOM	175 561	174 345	219 516
IFER	165 274	165 883	190 706
Attributions de compensation	467 475	467 475	467 475
Attributions de compensation Politique Ville		203 849	203 849
FPIC	252 962	254 464	270 780
TEOM	2 476 941	2 530 556	2 599 165
GEMAPI		375 588	375 000
TOTAL chapitre 73	7 524 720	8 802 092	8 700 658

Les rôles supplémentaires encaissés en 2018 pour un montant total de 369 572 € portaient sur 4 années (de 2014 à 2017).

Après retraitement de ces derniers, il peut être constaté une dynamique de fiscalité, la totalité des produits fiscaux directs et indirects progressant de 3.18 % de 2018 à 2019.

4.1.4 Dotalions et participations (chapitre 74)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Dotation d'intercommunalité (DGF)	255 459	262 097	290 008
Dotation de compensation (DGF)	362 475	354 906	346 757
Compensations fiscales	217 906	226 903	266 367
FCTVA entretien bâtiments publics 2017	505	1 966	2 000
Subventions dont :	1 678 597	1 646 311	1 556 000
Centre boulog	101 362	33 000	25 000
VAH	41 269	35 739	25 000
Animation volet urbain AII	19 755	-00	10 000
Agriculture	1 089	2 245	00
LAM	9 000	9 200	5 000
MSAP	60 567	29 903	30 000
Eau naines-GEMAPI	121 562	74 136	00
Enfance	651 034	790 790	692 000
Jeunesse	390 035	394 896	486 000
Politique ville		8 000	16 000
Musée	97 678	82 000	94 000
Culture	194 914	166 450	172 050
Total chapitre 74	2 514 942	2 492 183	2 461 132

Le montant de la dotation d'intercommunalité connaît une légère progression depuis 2018.

La baisse du montant des subventions de fonctionnement versées est due, pour l'essentiel, à la fin du financement du service « petit cycle et grand cycle de l'Eau » par l'Agence de l'Eau.

4.1.5 *Autres produits de gestion courante (chapitre 75)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Loyers MSP Caylar	26 691	29 097	33 548
Loyers Hôtel des Entreprises soubes	14 789	13 010	17 850
Loyers ESAT Le Caylar	76 527	70 749	77 850
Loyers MSP Barral	21 446	17 506	31 540
Loyers Logement Fraisse	1 600		
Loyers Mégisserie	4 239	13 953	20 400
Loyers Agriculture		1 148	
Total chapitre 75	145 291	145 463	181 188

De nombreuses conventions d'occupation du domaine public ont été actualisées en 2019, contribuant à une hausse des redevances correspondantes.

4.1.6 *Produits financiers (chapitre 76)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Produits financiers	0	0	0
Total chapitre 76	0	0	0

4.1.7 *Produits exceptionnels (chapitre 77)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Mécénat Culture	14 450	18 014	14 450
Mécénat Musée	16 500	31 900	10 000
Autres recettes exceptionnelles	7 929	4 204	29 255
Produit des cessions	0	0	0
Total	38 879	54 118	53 705

L'année d'ouverture du musée 2018, a généré des montants de mécénat plus importants.

Plusieurs indemnités d'assurances ont été encaissées en 2019, et notamment celle relative au dégât des eaux survenu sur le bâtiment communautaire (23 500 €).

4.1.8 *Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Amortissements subventions	52 119	43 382	105 852
Transfert charges à étaler	-00	144 900	-00
Transfert des opérations en régie	172 433	175 000	15 860
	224 552	363 282	121 712

Le montant réalisé en 2018 comprenait les recettes d'étalement des charges exceptionnelles du musée dans le cadre de son ouverture (144 900 €) et le suivi en régie des travaux du musée et d'autres opérations d'investissement.

4.2 LES DEPENSES de fonctionnement

4.2.1 *Les dépenses de charges à caractère général (chapitre 011)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Fonctionnement général (administration générale et moyens généraux)	426 466	437 609	497 250
Services techniques, gestion des bâtiments communautaires et du parc automobiles	244 092	319 554	360 000
Culture	298 024	285 322	284 350
Musée	408 115	806 511	692 000
Enfance	92 409	83 130	92 000
Jeunesse	347 795	320 250	351 500
Politique Ville	0	5 555	1 000
Economie / emploi / formation	10 495	9 434	12 300
Service ERA	462	466	13 700
GEMAPI	0	14 598	70 300
Collecte OM	188 745	164 095	176 000
Habitat Urbanisme Patrimoine	61 022	52 999	45 400
Agriculture	2 160	16 468	4 800
Activités de pleine nature	0	0	5 800
Surveillance baignade Baie des Vaihés	0	0	8 600
TOTAL	2 079 784	2 515 991	2 615 000

Les montants estimés au CA prévisionnel 2019 des moyens généraux et des services techniques sont ceux du budget 2019, soit 110 000 € de plus qu'au CA 2018.

Ils intègrent notamment :

- des dépenses liées à la prévention et notamment une partie de l'étude des risques psychosociaux dans le cadre de l'actualisation du document unique
- une augmentation des dépenses en énergie et fluides des bâtiments (fonctionnement du musée sur année entière)
- une augmentation des dépenses d'entretien des véhicules....
- la rémunération d'étude d'optimisation fiscale menée jusqu'en 2018

4.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Salaires bruts chargés	5 671 665	5 372 313	5 217 260
Personnel mis à disposition	297 149	85 036	208 240
Versement au GEEP		171 239	170 000
Assurance statutaire	89 336	134 381	148 500
Médecine du travail	23 130	26 861	21 000
Cotisation au COS	40 817	43 183	45 000
Total	6 122 096	5 833 013	5 810 000

Pour l'exercice 2017, le versement au GEEP est inclus dans le personnel mis à disposition.
 A noter l'importante baisse des charges de personnel entre 2017 et 2018, confirmée en 2019 malgré l'intégration d'agents supplémentaires dans le cadre du transfert de la compétence politique de la ville et les surcoûts (charges supplémentaires) liés à la pérennisation de certains emplois aidés.

4.2.3 Atténuations de produits (chapitre 014)

Outre les atténuations de recettes telles que le FNGIR et les attributions de compensation à verser, apparaît également la prise en charge des dépenses relatives aux dégrèvements sur la GEMAPI (3077€).

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
FNGIR	990 126	990 126	990 126
Autres restitutions au titre de dégrèvements			3 077
Attribution de compensation versées	91 745	91 745	91 745
Atténuations de produits (chapitre 014)	1 081 871	1 081 871	1 084 948

4.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Indemnités Elus	120 437	135 016	135 000
Contributions aux syndicats intercommunaux	1 506 385	1 529 572	1 538 215
SM Salagou fonctionnement	26 016	28 507	29 362
SM Novacelles fonctionnement	21 260	21 260	21 260
Syndicat abattoir	2 940	2 940	2 940
SM du bassin Fleuve Hérault	7 578	7 518	7 955
SM Vallées de l'Orb et Libron	376	390	0
SM des Vallées	0	0	497
SM SYDEL (Pays)	107 950	99 898	105 881
SM SYDEL (Pays) participation UMUPS 2016	8 400	8 400	8 400
SM SYDEL (Pays) - SCOT (part fonctionnement)	29 000	29 000	37 300
SM PRAE Michel Chevalier	49 596	50 167	51 000
Syndicat Centre Hérault	1 253 149	1 281 472	1 272 000
SM FMEL		0	1 600
Maison de l'emploi	0	0	
Financement des budgets annexes	653 922	625 920	639 289
OFFICE DE TOURISME	299 384	294 000	278 190
OFFICE DE COMMERCE	59 759	15 340	41 099
GAS	294 778	316 580	320 000
Subventions aux communes	25 402	31 353	29 500
Ecole de musique	17 402	23 353	29 500
Subventions aux associations et autres participations	109 071	84 430	105 900
Admission non valeur et créances éteintes		543	0
Total	2 415 216	2 406 835	2 447 904

L'augmentation des dépenses réalisées au chapitre 65 est décomposée comme suit :

- augmentation de la participation due au Sydel, notamment dans le cadre du SCOT
- augmentation de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de l'office du commerce
- augmentation du montant des subventions versées aux associations

Les subventions aux associations se décomposent comme suit :

- micro-crèche Boskinous * : 21 000 €
- LAEP/ terres contact * : 16 000 €
- CPIE : 9 000 €
- CLAJ : 5 000 €
- Festival remise à neuf : 20 000 €
- Subventions saisons : 2 900 €
- Autres associations : 32 000 €

*augmentation du montant des subventions versées aux associations du fait de l'évolution de la hausse des subventions accordées par convention d'objectif à la micro-crèche les Boskinous et au LAEP Terre-Contact compensées par l'augmentation des subventions CAF pour ces actions, y compris pour l'exercice 2018.

4.2.5 Charges financières (chapitre 66)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Intérêts des emprunts	198 694	205 732	204 225
Intérêts emprunts nouveaux			
Intérêts des lignes de trésorerie	13 159	19 580	23 100
ICNE	3 155	1 132	0
Total	215 008	226 443	227 325

Le montant des intérêts courants de la dette reste stable, le niveau des taux étant encore très bas. Le montant plus conséquent des intérêts de ligne de trésorerie en 2019 résulte d'une plus forte mobilisation des lignes, due aux divers retards d'encaissements de subventions et participations.

4.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Charges exceptionnelles	29 828	0	0
Charges exceptionnelles réouverture Musée		146 814	0
Participation culture			10 800
Subvention exceptionnelle BA Equipements touristiques			70 185
Subventions politique ville	0	81 500	85 300
Titres annulés sur exercice antérieur		304	24 815
Total (chapitre 67)	29 828	228 618	191 100

Les charges exceptionnelles étaient plus importantes en 2018, en raison des frais d'ouverture du Musée de Lodève et du transfert de la compétence politique de la ville (versement de subventions dans le cadre d'appel à projet).

4.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019
Amortissement des immobilisations	358 984	344 405	302 000
Charges à répartir		28 980	28 980
Total	358 984	373 385	330 980

Les charges à répartir correspondent aux charges exceptionnelles du musée réalisées en 2018 dans le cadre de la réouverture.

4.3 Récapitulatif de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT dépenses

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel
011 - Charges à caractère général	2 079 794	2 515 991	2 615 000
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 122 096	5 833 013	5 810 000
014 - Atténuations de produits	1 081 871	1 081 871	1 084 948
65 - Autres charges de gestion courante	2 415 218	2 406 835	2 447 904
Total des dépenses de gestion courante	11 698 967	11 837 710	11 957 852
66 - Charges financières	215 008	226 443	227 325
67 - Charges exceptionnelles	29 826	228 618	191 100
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 943 803	12 292 771	12 376 277
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 984	373 385	330 980
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	358 984	373 385	330 980
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0		0
TOTAL dépenses de fonctionnement	12 302 787	12 666 156	12 707 257

FONCTIONNEMENT recettes

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	950 960	906 316	1 268 467
73 - Impôts et taxes	7 524 720	8 802 092	8 700 658
74 - Dotations, subventions et participations	2 514 942	2 492 183	2 461 132
75 - Autres produits de gestion courante	145 291	145 463	181 188
013 - Atténuations de charges	780 403	397 944	347 500
Total des recettes de gestion courante	11 916 317	12 803 998	12 958 945
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels	38 878	54 118	53 705
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 955 195	12 858 116	13 012 651
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 552	403 116	121 712
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	224 552	403 116	121 712
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			614 716
TOTAL des recettes de fonctionnement	12 179 748	13 261 232	13 749 079

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2019 de la section de fonctionnement est estimé à environ 1 041 822 € (842 047 € prévu au budget 2019).

4.4 Section d'investissement

Les AP/CP

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Prévisionnelle AP votée y compris l'investissement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP révisés réalisables au 31/12/N	CP révisés autorisés au 31/12/N	Restes à financer de l'exercice N-1	Restes à financer de l'exercice N-2
1	Élévation de PLU	4 200 000,00 €		4 200 000,00 €	83 910,00 €	1 284 515,00 €	160 000,00 €	87 429,00 €
2	Réhabilitation du terrain de Nouvelle	1 920 000,00 €		1 920 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	192 000,00 €	1 648 000,00 €
3	Faisabilité des travaux de mise	4 466 840,00 €	- 377 000,00 €	4 089 840,00 €	4 457 466,54 €	333 300,00 €	31 073,46 €	0,00 €
4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat	1 388 247,00 €		1 388 247,00 €	283 765,95 €	1 95 000,00 €	200 000,00 €	808 881,05 €
5	Opération Espère	75 000,00 €	123 342,00 €	198 342,00 €	28 871,00 €	71 324,00 €	99 947,00 €	0,00 €
6	Système d'information géographique	500 000,00 €		500 000,00 €	0,00 €	2 90 000,00 €	150 000,00 €	1 00 000,00 €
7	Financement prévisionnelle de travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (stud, restauration, implantation, programmation)	1 240 000,00 €		1 240 000,00 €	92 192,80 €	308 200,00 €	250 000,00 €	300 507,20 €
	TOTAUX	10 000 987,00 €	500 342,00 €	10 501 329,00 €	4 955 206,29 €	1 320 435,00 €	1 000 000,46 €	3 134 688,13 €

INVESTISSEMENT Dépenses

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel (réalisé + reste engagé)
20 - Immobilisations incorporelles	426 783	319 524	319 315
204 - Subventions d'équipement versées	50 440	66 520	130 621
21 - Immobilisations corporelles	966 591	855 370	486 138
22 - Immobilisations reçues en affectation	0		
23 - Immobilisations en cours	3 012 910	3 800 663	490 284
Total des dépenses d'équipement	4 456 724	4 942 087	1 404 317
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	
13 - Subventions d'investissement reçues	11 522	0	
16 - Emprunts et dettes assimilées	436 884	475 566	1 515 000
27 - Autres immobilisations financières	0		
Total des dépenses financières	448 406	475 566	1 515 000
45 - Total des opérations pour compte de tiers	398 373	827 301	44 208
Total des dépenses réelles d'investissement	5 303 503	6 145 955	2 963 525
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 552	403 116	305 852
041 - Opérations patrimoniales	0		
Total des dépenses d'ordre d'investissement	224 552	403 116	305 852
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0		1 327 816
TOTAL des dépenses d'investissement	5 528 055	6 549 071	4 297 193

INVESTISSEMENT Recettes

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel (réalisé + reste engagé)
13 - Subventions d'investissement reçues	2 136 982	2 657 416	1 367 114
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 114 211	1 188 364	821 000
21 - Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours	1 268		
Total recettes d'équipement	3 252 461	3 845 780	2 188 114
10 - Dotations, fonds divers et réserves	597 689	803 920	905 416
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0		
024 - Produits de cessions	0		12 000
27 - Autres immobilisations financières	41 137		
Total recettes financières	638 826	803 920	917 416
46 - Total des opérations pour compte de tiers	366 500	744 152	44 208
Total des recettes réelles d'investissement	4 253 037	5 493 852	3 149 738
021 - Virement de la section de fonctionnement		0	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 984	373 385	330 980
041 - Opérations patrimoniales	0		
Total des recettes d'ordre d'investissement	358 984	373 385	330 980
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
TOTAL des recettes d'investissement	4 612 021	5 867 237	3 480 718

5. Niveaux d'épargne du budget principal

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019 provisionnel
70 Produits des services et ventes diverses	950 980	966 316	1 268 467
73 Produits des impôts et taxes	7 524 720	8 602 092	8 700 058
74 Dotations et subventions	2 514 942	2 492 183	2 461 132
75 Autres produits de gestion courante	145 291	145 463	181 188
013 Atténuations de charges	760 403	397 944	347 500
Recettes courantes de fonctionnement (1)	11 916 317	12 603 998	12 958 345
011 Charges à caractère général	2 079 794	2 515 991	2 615 000
012 Charges de personnel	6 122 096	5 831 013	5 810 000
05 Autres charges de gestion courante	2 415 216	2 400 835	2 447 904
014 Atténuations de produits	1 081 871	1 081 871	1 084 964
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles(2)	11 698 967	11 837 710	11 957 868
Epargne courante	217 350	766 288	1 001 093
(3) = (1) - (2)			
08 Charges financières	215 008	226 443	227 325
76 Produits financiers	0	0	0
Résultat financier (4)	-215 008	-226 443	-227 325
Charges exceptionnelles et provisions semi-budgétaires (67 et 69)	20 828	226 618	191 100
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (77 et 79)	30 879	54 118	53 705
Résultat exceptionnel (5)	9 951	-174 500	-137 394
Epargne brute	11 193	55 145	63 674
(6) = (3)+(4)+(5)			
Remboursement du capital de la dette hors remboursement du prêt relais (7)	416 484	476 586	515 500
Epargne nette	-425 402	88 778	122 674
(8) = (6) - (7)			

6. Contexte de la préparation budgétaire 2020 de la communauté de communes

6.1 Poursuite de l'amélioration de la situation financière

La situation financière de la communauté de communes s'étant fortement dégradée entre 2016 et 2017, un plan de redressement des comptes a été défini en 2018 après validation d'un certain nombre de décisions pour y faire face.

Pour autant, suite à la réforme de la fiscalité et notamment de la suppression de la taxe d'habitation, la communauté de communes risque fort d'être perdante dans le cadre du dispositif de compensation prévu par l'Etat (pénalités appliquées aux collectivités ayant augmenté leur taux en 2017 et 2018). Des effets indirects en découleront sur les potentiels financiers et fiscaux (dont les modalités de calcul sont en cours de révision) et pourront encore une fois pénaliser la collectivité quant au calcul de sa DGF.

Au regard du contexte national toujours contraint pour la communauté de communes, les efforts doivent être poursuivis et de nouvelles décisions doivent être prises pour contribuer à améliorer l'épargne de gestion.

Aussi, le projet de budget 2020 proposera d'intégrer les décisions suivantes :

- La poursuite du dispositif de mutualisation entre collectivités et entre services de la collectivité
- L'augmentation du coefficient de la TASCOM, passant de 1.10 à 1.15 (voté en septembre 2019)
- L'optimisation des recettes d'exploitation de la collectivité
- La rationalisation des dépenses et la recherche d'économies par la commande publique

L'exercice 2020 intégrera également la préparation du transfert de compétence eau et assainissement collectif au 1/01/2021, nécessitant d'anticiper dans un premier temps sur le budget principal certaines dépenses et recettes de fonctionnement, comme d'investissement (SIG).

6.2 Pour la deuxième fois, un vote anticipé du budget en décembre

Pour la deuxième fois, la CC Lodévois et Larzac votera son budget de manière anticipée en décembre 2019 sans report des résultats et sans restes à réaliser.

Le décalage de ce calendrier permettra de sceller les décisions prises au cours de l'année 2019. De plus, cela facilitera la prise en compte suffisamment tôt du cadre budgétaire pour les actions de fonctionnement qui nécessitent plusieurs mois d'anticipation (Musée, culture, tourisme) mais aussi permettra de mieux répartir sur l'année les charges de travail liées à la préparation et au suivi budgétaires des deux collectivités.

Il sera toutefois nécessaire de procéder au vote d'un budget supplémentaire qui devra intervenir après les notifications des bases fiscales, de la dotation Globale de Fonctionnement et de l'approbation des comptes administratifs pour intégrer les montants définitifs des produits précédemment cités ainsi que les résultats et les restes à réaliser.

6.3 Eléments d'évolution de la fiscalité et de la DGF

6.3.1 *Revalorisation des bases fiscales*

Le projet de loi de finances 2020 prévoyait dans sa version initiale un gel des bases de taxe d'habitation pour l'année 2020 et donc la non application du coefficient de revalorisation forfaitaire (+2,20% en 2019).

Néanmoins, la commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté début octobre un amendement qui réintroduit une revalorisation de +0,9% pour les bases de taxe d'habitation 2020, ce dernier ayant été accepté par le gouvernement en séance plénière.

6.3.2 *Dotation globale de fonctionnement*

Comme pour 2019, les simulations de la DGF de la CCLL font ressortir une légère hausse (sur la part dotation d'intercommunalité). Cette simulation sera réactualisée en début d'année après le vote définitif de la LFI 2020.

7. Propositions 2020 – budget principal

7.1 Les recettes de fonctionnement

7.1.1 Atténuation de charges (chapitre 013)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Stock musée	134 489	151 569	151 500	151 500
Contrats aidés / Adultes relais et remboursements décharges d'activités syndicales	503 251	152 873	121 000	115 500
Assurances	137 786	93 502	75 000	40 000
Autres	4 877	0	0	0
Atténuations de charges (Chap 013)	780 403	397 944	347 500	307 000

La baisse des recettes en 2020 est justifiée par :

- des opérations de déstockage du musée
- l'arrivée à terme en mai des 3 derniers contrats d'emplois aidés (emplois avenir signés en 2017)

7.1.2 Produit des services (chapitre 70)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Redevance spéciale Ordures Ménagères	80 997	80 667	80 667	80 997
Produits des services :				
Musée	152 685	244 674	316 000	452 425
Culture	25 596	29 523	27 000	25 000
Jeunesse	305 323	250 944	360 000	350 000
Petite enfance	90 427	82 961	110 000	110 000
Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	97 188	66 822	75 000	75 600
Mise à disposition de services et de personnel aux communes	121 225	147 194	218 600	124 400
Refacturation de frais aux communes et autres redevables	77 521	56 625	65 000	50 000
Facturation service Autorisations droit de sol		6 885	16 200	20 000
TOTAL chapitre 70	950 960	966 316	1 268 467	1 288 422

L'année 2020 représentant une année pleine pour les expositions du musée, le budget prévisionnel 2020 intègre les recettes supplémentaires correspondantes.

7.1.3 Impôts et taxes (chapitre 73)

Rappel sur calcul du taux de la taxe d'habitation suite à la réforme de la taxe professionnelle :

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la CCLL a bénéficié du transfert de la taxe d'habitation perçue auparavant par le Conseil Général.
 Un nouveau taux de référence a été calculé en 2011 selon les modalités suivantes :

Taux TH voté par CCL&L en 2010	1,71%
Taux TH voté par Département en 2010	9,93%
Somme des taux de référence 2010	11,64%
Coefficient de correction	1,034
taux de référence 2010 corrigé	12,03%
Taux moyen pondéré 2010 de TH des communes membres (*)	14,94%
Coefficient de correction	0,034
Majoration du taux de référence corrigé	0,51%
Taux global de référence corrigé pour vote 2011	12,54%

Le volume de fiscalité ainsi perçu par le biais de la taxe d'habitation a donc considérablement augmenté, dépassant ainsi l'ensemble des produits fiscaux antérieurs à la réforme de la taxe professionnelle.
 Cependant, un mécanisme de neutralisation a été mis en place par le législateur qui consiste à reverser l'excédent et qui peut se résumer comme suit :

- Produits fiscalité après réforme
- Produits fiscalité avant réforme

Excédent reversé au FNGIR : 990 126 €

Pour l'exercice 2020, il n'était pas prévu d'augmenter la fiscalité et la loi de finances 2020 ne le permettra pas non plus dans le cadre de la prochaine suppression de TH en 2023.

Le projet de loi de finances 2020 prévoyait dans sa version initiale un gel des bases de taxe d'habitation pour l'année 2020 et donc la non application du coefficient de revalorisation forfaitaire (+2,20% en 2019).

Néanmoins, la commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté début octobre un amendement qui réintroduit une revalorisation de +0,9% pour les bases de taxe d'habitation 2020, ce dernier ayant été accepté par le gouvernement en séance plénière.

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Produits des taxes foncières et d'habitation	2 816 333	3 146 201	3 196 357	3 223 310
CFE	800 224	810 870	865 399	863 880
Rôles supplémentaires	69 129	369 572		
CVAE	300 821	303 289	312 411	315 000
TASCOM	175 561	174 345	219 516	230 000
IFER	165 274	165 883	190 706	192 000
Attributions de compensation	467 475	467 475	467 475	467 476
Attributions de compensation Politique Ville		203 849	203 849	203 849
FPIC	252 962	254 464	270 780	279 307
TEOM	2 476 941	2 530 556	2 599 165	2 615 158
GEMAPI		375 588	375 000	375 000
TOTAL chapitre 73	7 524 720	8 802 092	8 700 858	8 764 980

La CC a délibéré en septembre sur l'augmentation du coefficient multiplicateur de la TASCOM.

A ce jour, le calcul de l'éventuel reste à charge pour la collectivité du fait de l'augmentation du taux de TH en 2018, dans le cadre de la suppression de la TH de 80 % des imposables, n'a pas été confirmé ni précisé par les services fiscaux, attendant l'approbation de la loi de finances en décembre.

7.1.4 Dotations et participations (chapitre 74)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Dotation d'intercommunalité (DGF)	255 459	262 097	290 008	319 009
Dotation de compensation (DGF)	362 475	354 906	346 757	338 783
Compensations fiscales	217 906	226 903	266 367	230 000
FCTVA entretien bâtiments publics 2017	505	1 966	2 000	
Subventions dont :	1 678 597	1 646 311	1 556 000	1 480 445
Centre bourg	101 362	33 000	25 000	25 000
VAH	41 269	35 739	25 000	25 000
Animation volet urbain ATI	19 755	-00	10 000	20 000
Agriculture	1 080	2 245	-00	-00
LAM	9 000	9 200	5 000	12 000
MSAP	60 967	29 903	30 000	30 000
Eau (vivières-GENAPY)	131 802	74 138	-00	-00
Enfance	651 034	790 790	693 000	673 240
Jeunesse	370 035	394 846	495 000	453 200
Politique ville		8 000	15 000	13 000
Musée	97 678	62 000	94 000	70 000
Culture	194 914	166 460	172 000	159 000
Total chapitre 74	2 514 942	2 492 183	2 461 132	2 368 237

7.1.5 Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Loyers MSP Caylar	26 691	29 097	33 548	33 100
Loyers Hôtel des Entreprises soubes	14 789	13 010	17 850	17 830
Loyers ESAT Le Caylar	76 527	70 749	77 850	78 000
Loyers MSP Barral	21 446	17 506	31 540	31 540
Loyers Logement Frasse	1 600			
Loyers Mégisserie	4 239	13 953	20 400	20 400
Loyers Agriculture		1 148		
Total chapitre 75	145 291	145 463	181 188	180 870

7.1.6 Produits exceptionnels (chapitre 77)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Mécénat Culture	14 450	18 014	14 450	17 450
Mécénat Musée	16 500	31 900	10 000	10 000
Autres recettes exceptionnelles	7 929	4 204	29 255	0
Produit des cessions	0	0	0	0
Total	38 879	54 118	53 705	27 450

Les autres recettes exceptionnelles correspondent principalement à des indemnités suite à des sinistres, constatées en cours d'exercice.

7.1.7 Opérations d'ordre entre sections recettes (chapitre 042)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Amortissements subventions	52 119	43 382	105 852	109 173
Transfert charges à étaler	-00	144 900	-00	-00
Transfert des opérations en régie	172 433	175 000	15 860	12 520
	224 552	363 282	121 712	121 693

7.2 Les dépenses de fonctionnement

7.2.1 *Atténuations de produits (chapitre 014)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	BP 2020
FNGIR	990 126	990 126	990 126	990 126
Autres restitutions au titre de dégrèvements			3 077	5 000
Attribution de compensation versées	91 745	91 745	91 745	91 745
Atténuations de produits (chapitre 014)	1 081 871	1 081 871	1 084 948	1 086 871

7.2.2 *Charges à caractère général (chapitre 011)*

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	BP 2020
Fonctionnement général (administration générale et moyens généraux)	426 466	437 609	497 250	533 582
Services techniques, gestion des bâtiments communautaires et du parc automobiles	244 092	319 554	360 000	369 520
Culture	298 024	285 322	284 350	309 700
Musée	408 115	806 511	692 000	782 077
Enfance	92 409	83 130	92 000	92 000
Jeunesse	347 795	320 250	351 500	304 300
Politique Ville	0	5 555	1 000	3 000
Economie / emploi / formation	10 495	9 434	12 300	24 600
Service ERA	462	466	13 700	1 000
GEMAPI	0	14 598	70 300	180 540
Collecte OM	188 745	164 095	176 000	259 700
Habitat Urbanisme Patrimoine	61 022	52 999	45 400	42 600
Agriculture	2 160	16 468	4 800	0
Activités de pleine nature	0	0	5 800	7 440
Surveillance baignade Baie des Vailhès	0	0	8 600	11 360
TOTAL	2 079 784	2 515 991	2 615 000	2 921 419

Les montants 2020 sont issus de l'évaluation des besoins par les services, sans décision d'arbitrage à ce jour.

7.2.3 Charges de personnel (chapitre 012)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	BP 2020
Salaires bruts chargés	5 671 665	5 372 313	5 217 260	5 239 170
Personnel mis à disposition	297 149	85 036	208 240	174 830
Versement au GEEP		171 239	170 000	170 000
Assurance statutaire	89 336	134 381	148 500	150 000
Médecine du travail	23 130	26 861	21 000	21 000
Cotisation au COS	40 817	43 183	45 000	45 000
Total	6 122 096	5 833 013	5 810 000	5 800 000

L'effort engagé en 2018 pour réduire les charges de personnel se poursuit en 2020. Les frais passent ainsi de 6 122 096 en 2017 à 5 800 000 en 2020.

7.2.4 Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Indemnités Elus	120 437	135 016	135 000	135 000
Contributions aux syndicats intercommunaux	1 506 385	1 529 572	1 538 215	1 548 757
SM Salgado fonctionnement	26 016	28 507	29 362	29 400
SM Navacelles fonctionnement	21 280	21 280	21 280	22 000
Syndicat abattoir	2 940	2 940	2 940	3 000
SM du bassin Fleuve Hérault	7 578	7 518	7 555	7 000
SM Vallées de l'Orb et Usson	376	390	0	0
SM des Vallées	0	0	467	467
SM SYDEL (Pays)	107 930	99 898	106 887	118 000
SM SYDEL (Pays) participation UMPS 2019	8 400	8 400	8 400	0
SM SYDEL (Pays) - SCOT (part fonctionnement)	29 300	29 000	37 300	37 300
SM PRRE Michel Chevalier	49 506	50 167	51 000	51 000
Syndicat Centre Hérault	1 253 149	1 281 472	1 272 000	1 260 000
SM FMEL		0	1 600	1 600
Maison de l'emploi	0	0		
Financement des budgets annexes	653 922	625 920	639 289	642 000
OFFICE DE TOURISME	292 294	294 000	278 100	280 000
OFFICE DE COMMERCE	59 759	16 340	41 099	42 000
CA S	294 770	316 580	320 000	320 000
Subventions aux communes	25 402	31 353	29 500	29 500
Ecole de musique	17 402	23 353	29 000	29 500
Subventions aux associations et autres participations	109 071	84 430	105 900	89 000
Admission non valeur et créances éteintes		543	0	12 000
Total	2 415 216	2 406 835	2 447 904	2 436 257

Quasi stabilité en 2020 des dépenses de participations et subventions versées, à l'exception de la participation au SYDEL qui devrait augmenter de 10% malgré la ferme opposition du territoire exprimée à plusieurs reprises dans les instances syndicales.

Les subventions aux associations se décomposent comme suit :

- micro-crèche Boskinous * : 21 000 €
- LAEP / Terre Contact : 16 000 €
- CPIE : 9 000 €
- CLAJ : 5 000 €
- Autres associations : 30 000 €

7.2.5 Charges financières (chapitre 66)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Intérêts des emprunts	198 694	205 732	204 225	205 000
Intérêts emprunts nouveaux				5 000
Intérêts des lignes de trésorerie	13 159	19 580	23 100	30 000
ICNE	3 155	1 132	0	-3 887
Total	215 008	226 443	227 325	236 113

L'augmentation des intérêts de dette résulte principalement de l'utilisation des lignes de trésorerie qui seront plus fréquentes et prolongées du fait notamment du retard de versements de certains organismes dans le cadre de participations ou subventions de fonctionnement, et de la mobilisation nécessaire pour le portage de trésorerie de la prochaine maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Saint Maurice de Navacelles.

7.2.6 Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Charges exceptionnelles	29 828	-00	-00	
Charges exceptionnelles réouverture Musée		146 814	-00	
Subvention exceptionnelle BA Equipements touristiques			70 185	-00
Subventions politique ville	-00	81 500	85 300	86 800
Participation culture "printemps des poètes"			10 800	3 000
Subventions Culture - Remise à neuf				20 000
Subventions Culture - Roc Castel				8 000
Titres annulés sur exercice antérieur		304	24 815	1 950
Total (chapitre 67)	29 828	228 618	191 100	119 750

7.2.7 Opérations d'ordre entre sections (chapitre 042)

Libellé	CA 2017	CA 2018	Prévision CA 2019	Proposition BP 2020
Amortissement des immobilisations	358 984	344 405	302 000	310 000
Charges à répartir		28 980	28 980	28 980
Total	358 984	373 385	330 980	338 980

7.3 Synthèse propositions 2020 de la section de fonctionnement et équilibre

FUNCTIONNEMENT dépenses

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel	BP 2020 prévisionnel demandes des services
011 - Charges à caractère général	2 079 794	2 515 991	2 615 000	2 921 419
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 122 090	5 833 013	5 810 000	5 800 000
014 - Atténuations de produits	1 081 871	1 081 871	1 094 948	1 086 871
05 - Autres charges de gestion courante	2 415 216	2 406 836	2 447 904	2 430 257
Total des dépenses de gestion courante	11 698 967	11 837 710	11 967 852	12 264 547
66 - Charges financières	215 008	226 443	227 325	236 113
67 - Charges exceptionnelles	29 828	226 618	191 100	119 750
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0	0	0
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 943 803	12 290 771	12 376 277	12 600 409
023 - Virement à la section d'investissement				119 263
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	356 984	373 385	330 980	338 900
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0	0	0	0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	356 984	373 385	330 980	458 243
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0	0	0	0
TOTAL dépenses de fonctionnement	12 302 787	12 666 156	12 707 257	13 058 652

FUNCTIONNEMENT recettes

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019 prévisionnel	BP 2020 prévisionnel demandes des services
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	950 990	866 316	1 268 487	1 288 422
73 - Impôts et taxes	7 524 720	8 802 092	8 700 658	8 704 990
74 - Dotations, subventions et participations	2 514 942	2 492 183	2 481 132	2 364 237
75 - Autres produits de gestion courante	145 291	545 463	101 188	180 870
013 - Atténuations de charges	780 403	397 944	347 500	307 000
Total des recettes de gestion courante	11 916 317	12 803 998	12 998 945	12 905 509
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	38 879	56 118	53 705	27 450
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 955 195	12 860 116	13 052 650	12 932 959
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	224 552	403 116	121 712	121 693
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement				
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	224 552	403 116	121 712	121 693
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)			614 716	
TOTAL des recettes de fonctionnement	12 179 748	13 263 232	13 174 362	13 054 652

7.4 Prévisions d'investissement

Le projet de budget 2020 limitera les projets d'investissement nouveaux et intégrera en investissement la suite des autorisations de programme votées en 2018 et 2019, ainsi que certaines acquisitions nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du vote du budget 2020 avant le vote du compte administratif 2019, les restes à réaliser en dépenses et en recettes seront repris lors du vote du budget supplémentaire.

7.4.1 Les opérations en AP/CP

N°	N° ET INTITULE DE L'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP prévisionnel 2019	CP prévisionnel 2020	Restes à financer (exercices-N+1)
1	Elaboration du PDU	420 000,00		420 000,00	83 910,00	328 415,00	113 500,00	94 175,00
2	Réhabilitation du hameau de Navacelles	1 920 000,00		1 920 000,00	-	30 000,00	630 000,00	1 260 000,00
3	Poursuite des travaux du musée	4 464 840,00	377 000,00	4 841 840,00	4 457 466,54	250 000,00	334 000,00	371,46
4	Opération Programmée d'amélioration de l'habitat	1 389 147,00		1 389 147,00	295 765,95	238 206,84	170 000,00	705 174,21
5	Opération façade	75 000,00	123 342,00	198 342,00	26 871,00	69 748,00	101 000,00	723,00
6	Système d'information Géographique	500 000,00		500 000,00		50 000,00	250 000,00	200 000,00
7	Programmation pluriannuelle de travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI (études, restauration, renaturation, protection inondation)	1 240 000,00		1 240 000,00	91 192,80	100 000,00	432 496,00	626 311,20
	TOTAUX	9 588 987,00	500 342,00	10 089 329,00	4 871 298,29	717 954,84	1 707 496,00	2 792 579,87

Les principales dépenses d'investissement de l'exercice 2020 devraient porter sur l'amplification des études et travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI et le démarrage de l'opération en maîtrise d'ouvrage déléguée de réhabilitation du hameau de Navacelles.

Les acquisitions

Service	Libellé	Montant
CULTURE	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
ECONOMIE	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 200,00
GEMAPI	MATERIEL DE TRANSPORT	15 000,00
GEMAPI	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00
GEMAPI	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 200,00
GEMAPI	CREATION SITE INTERNET	2 500,00
GRH	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00
INFORMATIQUE	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	40 000,00
INFORMATIQUE	LOGICIEL DELIBERATIONS	30 000,00
MUSEE	OEUVRES ET OBJETS D'ART	-00
OM	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	35 000,00
OM	MATERIEL DE TRANSPORT MINI BENNE	86 000,00
OM	COMPOSTEURS INDIVIDUEL	6 500,00
SERVICES TECHNIQUES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000,00
SERVTECH	MATERIEL DE TRANSPORT	30 000,00
SERVTECH	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000,00
SERVTECH	MOBILIER	6 000,00
SPORTS	PONTON BASE NAUTIQUE	8 000,00
TOURISME	DIVERS EQUIPEMENTS	47 120,00
	TOTAL	354 520,00

Le montant total des acquisitions prévues s'élève à 354 520 €

Les montants 2020 sont issus de l'évaluation des besoins par les services, sans décision d'arbitrage à ce jour.

8. Les niveaux d'épargne du BP 2020 – Budget principal

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019 provisionnel	BP 2020 provisionnel (de des vices)
70 Produits des services et ventes diverses	990 900	966 316	1 286 467	1 286 427
72 Produits des impôts et taxes	7 524 750	8 802 092	8 700 056	8 704 880
74 Dotations et subventions	2 514 942	2 492 183	2 461 132	2 368 237
75 Autres produits de gestion courante	145 201	145 463	181 198	180 870
213 Atténuations de charges	780 403	397 944	347 500	307 000
Recettes courantes de fonctionnement (1)	11 816 217	12 803 988	12 955 345	12 956 599
011 Charges à caractère général	2 078 784	2 515 901	2 015 000	2 889 419
012 Charges de personnel	6 122 096	5 831 013	5 810 000	5 800 000
05 Autres charges de gestion courante	2 415 216	2 406 836	2 447 504	2 456 757
014 Atténuations de produits	1 081 871	1 081 871	1 084 940	1 086 871
Dépenses courantes de fonctionnement hors intérêts et hors charges exceptionnelles (2)	11 898 967	11 837 716	11 957 852	12 232 947
Épargne courante	217 250	966 288	1 001 980	676 962
(3) = (1) - (2)				
06 Charges financières	215 008	228 443	227 320	236 113
76 Produits financiers	0	0	0	0
Résultat financier (4)	-215 008	-228 443	-227 320	-236 113
Charges exceptionnelles et provisions semi-frais (07 et 08)	21 558	228 610	101 100	99 790
Produits exceptionnels hors cessions, et transferts de charges (07 et 09)	38 074	54 158	53 705	27 480
Résultat exceptionnel (5)	9 253	-174 452	-137 394	-72 310
Épargne totale	11 303	691 836	864 660	544 652
(6) = (3) + (5)				
Remboursement du capital de la dette hors remboursement du prêt rate (7)	436 064	476 566	515 500	595 000
Épargne nette	-424 761	99 270	349 160	-150 348
(8) = (6) - (7)				

9. Propositions 2020 – budgets annexes

9.1 Rappel des flux croisés inter-budgets

9.1.1 *Refacturation des charges de personnel :*

Pour limiter les flux croisés inter-budgets, les charges de personnel relatives au budget annexe OFFICE DE COMMERCE ont été imputées directement sur ce budget.

Les budgets annexes SPANC, ZAE/PAE font quant à eux l'objet de refacturations partielles de charges de personnel imputées initialement sur le budget principal.

9.1.2 *Refacturation de charges courantes (affranchissement, téléphonie, photocopies)*

De la même manière que pour les dépenses de personnel, toutes les charges relatives à l'affranchissement, à la téléphonie et aux photocopieurs, sont imputées sur le budget principal et refacturées pour leurs quotes-parts aux budgets annexes en fin d'année.

9.1.3 *Financement par le budget principal*

Les budgets annexes « service publics à caractère administratifs » :

Ils disposent de ressources propres (*redevances perçues auprès des usagers des services, subventions, mécénats*) mais ne permettent pas d'équilibrer les dépenses d'autant plus que certains de ces budgets annexes ont une section d'investissement. Le financement par le budget principal permet d'équilibrer ces budgets annexes pour financer à la fois le fonctionnement et l'investissement.

Les budgets annexes « SPIC » et « Lotissements »

Ces budgets disposent de ressources propres suffisantes à l'équilibre des dépenses et ne peuvent faire l'objet, sauf cas exceptionnel, de financement par le budget principal.

9.2 Les budgets tourisme (Office de tourisme, Equipements touristiques)

9.2.1 *Le budget annexe Equipements Touristiques*

Les modes de gestion des équipements touristiques de la Baume Auriol (restaurant et accueil boutique) et du camping des Vailhés ont été revus en 2019.

Le budget 2020 intégrera essentiellement les opérations relatives à la nouvelle délégation de service public du camping (conclue en mai 2019), les redevances d'occupation du nouvel exploitant de la Baume Auriol, les échéances de dette et quelques autres dépenses restant à la charge de la CC.

9.2.2 *Le budget annexe Office de Tourisme*

L'office de tourisme intercommunal a été classé en catégorie 1 en 2019. Cette catégorie implique des contraintes tant sur l'organisation et les compétences du personnel que sur les actions de marketing (ex : dépliants à traduire en 4 langues).

Suite à la fermeture de l'antenne de l'office de la Baume Auriol, le recours à des emplois saisonniers a été réduit en 2019. Par ailleurs, le poste de l'agent en charge de la coordination des activités de pleine nature parti à la retraite a été remplacé par une mise à disposition du service des sports de la ville de Lodève sur le budget principal.

Dans le cadre de sa compétence promotion touristique, l'office du tourisme gèrera en 2020 la centrale de réservation, qui intègre, entres autres, les prestations du musée à destination des groupes.

9.3 Les budget économiques

9.3.1 *ZAE-PAE*

Les montants des terrains restant à la vente sur ce budget s'élèvent à 416 786 € HT répartis comme suit :

- Les Arques (Soubès) : 273 429 € HT
- Les Rocailles (Le Caylar) : 19 563 € HT
- PAE Les Moulinages (Lodève) : 123 794 € HT

9.3.2 *Office de Commerce*

Le budget annexe Office de commerce supportera comme tous les ans les charges relatives à l'organisation d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat avec notamment le salon des métiers d'art qui représente la plus grosse dépense de fonctionnement sur le chapitre des charges à caractère général (011).

9.4 SPANC

Le budget annexe SPANC poursuit le cycle de contrôles des installations d'assainissement non collectifs.

La mission de gestion du programme d'aides à la réhabilitation ne s'est pas poursuivie, en conséquence de la décision d'arrêt de l'Agence de l'eau.